

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1250

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 14 décembre 2020, le Règlement numéro 1250 *décrétant une dépense et un emprunt de 710 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne.*

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1250 le 19 mars 2021.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1250 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce sixième jour du mois d'avril deux mille vingt et un.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate